

“ Le second volume de la *Collection* comprend des documents datés de mai 1690 à novembre 1713. Ce volume, au point de vue de l'intérêt et de la valeur, est tout aussi précieux que le précédent. Un troisième volume, déjà imprimé en grande partie, paraîtra bientôt. L'honorable M. Blanchet doit être heureux de voir que les soins intelligents qu'il a apportés à la préparation et à l'impression de ces volumes, ont été appréciés comme ils le méritaient par les personnes les plus en état d'en comprendre la valeur. Parmi ceux qui ont exprimé leur approbation, tant de l'ouvrage lui-même que de la manière dont il a été conduit, nous remarquons M. Parkman, que nous avons déjà nommé, M. Xavier Marmier, un ancien et fidèle ami du Canada, M. John Gilmary Shea, historien de New-York, le professeur J. T. Bulmer, d'Halifax, M. Justin Winsor, de la bibliothèque du Harvard College, M. Jules Simon, de l'Académie française et sénateur, M. Benjamin Sulte, de la Société Royale, M. J. C. Taché, le vice-amiral Peyron, ministre de la marine, en France, et lord Lorne, ancien viceroy du Canada. Les lettres de MM. Simon, Marmier et Peyron contiennent les félicitations les plus cordiales ; elles démontrent tout à-propos du conseil donné par le marquis de Lorne, lorsqu'il disait que la province de Québec devait profiter du bon vouloir des autorités françaises et aller faire des recherches dans les archives de France sur les documents qui touchent à l'histoire de son ancienne colonie. Les événements ont prouvé depuis que la confiance du marquis de Lorne avait été bien placée.”

M. Geo. Stewart, membre de la Société Royale du Canada, disait dans le *Morning Chronicle* de Québec, en parlant de cette collection :

“ Ces manuscrits sont extrêmement intéressants pour le travailleur, car ils sont un résumé authentique des administrations de Frontenac, de LaBarre et de Denonville, trois des époques les plus importantes de l'histoire de la colonisation française en Amérique.”

“ Ces pages intéressantes ne pouvaient auparavant être consultées que dans le bureau du Régistrare de la Province, et malgré qu'elles fussent très bien conservées, il est évident qu'il n'aurait pas été sage de les mettre entre les mains de tout le monde, et, comme à part de cela il n'en existait qu'une copie, elles n'étaient pas à l'abri du feu et des autres accidents.

“ En les imprimant, le pays ne perd rien : au contraire, la multiplication de l'ouvrage sert à conserver, dans une forme admirable, des documents et des manuscrits d'une valeur infinie.”